

RELEVÉ DE DECISIONS

CONSEIL COMMUNAL DU 29 NOVEMBRE 2016

16/64 RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Ce rapport ne donne pas lieu au vote.

Les membres du conseil communal ont pris acte sur le débat du rapport d'orientations budgétaires.

16/65 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION «LES JARDINS DANS LA VILLE»

Les locaux occupés par l'association "les Jardins dans la Ville" ont été incendiés cet été. L'association a ainsi subi d'importants dégâts matériels et a sollicité le soutien financier de la Commune. Il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 10.000 €.

La délibération est adoptée à LA MAJORITE

16/66 MARCHES PUBLICS SIGNES PAR LE MAIRE – ANNEE 2016

Le Conseil Communal a donné délégation au Maire délégué pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et services qui peuvent être passés selon une procédure.

Le Conseil Communal est informé de cette délégation.

n° affaire	site	intitulé
16S0123	Foyer Leroy	Réfection clos couvert-travaux de couverture
16S0124	Foyer Leroy	Réfection clos couvert-travaux de menuiseries intérieures PVC/Alu
16S0241	Auditorium Filature	mise en sécurité

La délibération est adoptée à LA MAJORITE

16/67 DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE L'INDECENCE DES LOGEMENTS – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE ET LA CAF DU NORD

Il est prévu un nouveau partenariat entre la Ville et la CAF pour le contrôle de décence des logements mis en location dans le parc privé pour les locataires ouvrant droit à l'allocation Logement. Une nouvelle convention d'objectifs et de financement est conclue pour une année du 1er janvier au 31 décembre 2017. Le nombre de contrôles annuels étant estimé par la CAF du Nord à 480, la recette prévisionnelle pour les contrôles réalisés en 2017 sera de 24.000 €.

La délibération est adoptée à LA MAJORITE

16/68 ACTUALISATION DES TARIFS DE LOCATION DE SALLES COMMUNALES HELLEMMOISES AU 1^{er} JANVIER 2017

La Commune d'Hellemmes met à la disposition des associations et des particuliers ses salles communales. Pour 2017, il est proposé de réévaluer les tarifs selon une augmentation de 0,8% correspondant à l'inflation prévisionnelle dans le projet de loi de Finances.

Il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir approuver les nouveaux tarifs qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

La délibération est adoptée à LA MAJORITE

16/69 PRIME HABITAT – OCTROI DE PRIMES MUNICIPALES : RENOVATION DE L'HABITAT, DEVELOPPEMENT DURABLE ET RAVALEMENT DE FACADES

La Ville de Lille s'engage auprès des propriétaires et notamment des plus modestes pour les aider à concrétiser leur projet d'amélioration de l'habitat, grâce à un accompagnement personnalisé et des aides financières ciblés proposés dans le cadre des services de la Maison de l'Habitat Durable. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement d'une prime « rénovation durable » à un Hellemmois.

La délibération est adoptée à LA MAJORITE

PRESENTATION DU PLAN CLIMAT ENERGIE DU TERRITOIRE D'HELLEMMES – AVANCEES ET PERSPECTIVES

Projection d'un Powerpoint

16/70 ENSEIGNEMENT – CONVENTION D’ECHANGE DE DONNEES ENTRE L’ETAT ET LA VILLE

La Ville de Lille et l'Etat (Rectorat de l'Académie de Lille) sont convenus d'établir des liens de partenariat et d'échange de données en vue de contribuer à la démarche d'observation de la Ville, notamment pour alimenter les portraits de quartiers ou l'analyse des besoins sociaux et des réflexions plus larges en matière de développement territorial. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser la signature de la convention entre l'Etat et la Ville permettant cet échange de données.

La délibération est adoptée à LA MAJORITE

16/71 ASSOCIATIONS PETITE ENFANCE – SUBVENTIONS 2017 – VILLE DE LILLE

Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le premier versement de la subvention, allouée au titre de l'année 2017, aux associations Petite Enfance pour le fonctionnement des établissements d'accueil et/ou des activités en direction des tout petits et de leurs familles.

La délibération est adoptée à LA MAJORITE